

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 552 du 17 mai 1963 :

n° 552

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 mai 1963

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro  
31 mai 1963

### TEXTE INTÉGRAL

La licence de 2e classe de boissons alcooliques accordée à la Société « The Arabian Trading C° » est annulée. La décision n° 1095 du 2 octobre 1961 accordant une licence de 5° classe à M. Waïs Robleh Idle est annulée. Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions directes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.